



Assemblée générale

UN LIBRARY

DEC 1992

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/47/762
8 décembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-septième session
Points 68 et 104 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN
UNE ZONE DE PAIX

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
recommandé par la Première Commission dans son rapport
(A/47/698, par. 9)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Jorge OSELLA (Argentine)

1. A sa 38e séance, le 8 décembre 1992, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/47/52) au sujet des incidences sur le budget-programme du projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport (A/47/698). La Cinquième Commission était saisie du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/47/7/Add.11).
2. Les déclarations et observations faites au cours du débat de la Commission sur cette question sont consignées dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.5/47/SR.38).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que si elle adoptait le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport (A/47/698), il ne serait pas nécessaire d'ouvrir un crédit supplémentaire au budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993.
